

Taille de la haie

Quand et comment ?

Quel que soit le type de haie présent dans votre jardin, le raisonnement pour l'entretien est similaire. Qu'elle soit composée d'une ou plusieurs espèces (indigènes ou non), sur un ou plusieurs rangs, il faut déterminer la «forme» de la haie : taillée ou libre. Ce choix est souvent déterminé et contraint par l'espace disponible.

- **Haie taillée** : en général pour les petits espaces, alors une taille est réalisée annuellement ou tous les 2 ans avec une cisaille ou un taille-haie. Attention, cette méthode permet de former des écrans verts mais empêche les végétaux de fleurir abondamment.
- **Haie libre** : l'entretien consiste à élaguer ou recéper (couper à ras du sol) de manière plus espacée (tous les 5 à 10 ans) au moyen d'une scie ou d'une tronçonneuse. Cette méthode permet de réduire le temps d'entretien, et ainsi consacrer plus de temps à se délasser !

Du 15 mars au 31 août je ne taille pas ma haie !

Les conseils d'adalia:

Avantages d'une haie libre constituée d'espèces indigènes.

- Obtenir une floraison abondante
- Favoriser la biodiversité dans mon jardin
- Améliorer l'effet rafraichissant aux abords de la haie
- Lutter contre les effets du changement climatique (érosion, inondation...)
- Avoir des fruits sains dans mon jardin
- Installer un brise-vue avec le voisinage/la rue
- Créer une séparation entre plusieurs zones du jardin.

Quand entretenir sa haie ?

Il est **fortement déconseillé de tailler ou élaguer sa haie du 15 mars au 31 août**, afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux. Une simple vérification avant de tailler n'est pas suffisante, les nids sont souvent bien cachés et ne sont donc pas visibles.

De plus, ne pas tailler sa haie chaque année permet aux végétaux de fleurir en plus grande quantité, pour le bonheur des yeux et des pollinisateurs.

Le meilleur moment pour tailler/élaguer sa haie est fin d'hiver (février) afin de laisser les fruits disponibles pour la faune pendant l'hiver.

Plus d'infos sur

www.adalia.be/haies

ou scannez ici

